

Mais quelle messe dira le prêtre qui est prié de célébrer à cette fin ? Après s'être rendu compte d'abord que la personne entend bien le culte de la sainte Face selon le décret de 1892, ou l'en avoir instruite au besoin, le prêtre devra savoir, si l'on demande une messe votive, s'il s'agit de témoigner de la compassion pour la Passion, ou de rendre des actions de grâces à Dieu, en compensation des péchés de toutes sortes, ou de réparer spécialement les blasphèmes. Dans le premier cas, il pourra dire la messe *Humiliavit* qui se trouve au missel avant les diverses messes votives de la Sainte-Vierge; dans le deuxième cas, il choisira l'une des messes d'action de grâce (de la Sainte-Trinité, de l'Esprit-Saint, ou de la Sainte-Vierge), enfin dans le dernier cas, celle par exemple du saint Nom de Jésus. Toutes seront du rite simple, sans *Gloria* ni *Credo*, avec trois oraisons, la préface convenable et *Benedicamus Domino*. S'il s'agit de dire la messe du jour selon l'intention manifestée, il n'y a pas lieu pour le prêtre de se renseigner sur les détails qui précèdent.

S'il s'agit d'une messe chantée et par suite annoncée au prône, sera-t-il permis de l'annoncer en l'honneur de la sainte Face? Assurément, pourvu que l'on avertisse l'auditoire du véritable sens qu'il faut donner à cette dévotion, là où on peut l'ignorer. Mais si l'on craint de ne pouvoir à cette occasion donner une saine connaissance de la dévotion telle que la veut l'Eglise, il sera plus prudent de ne proclamer que l'intention générale sans mentionner la sainte Face, de crainte de faire naître une dévotion inopportune.

2o Prière " Mon Seigneur et mon Dieu " à l'élévation

Voilà plusieurs fois que la *Semaine religieuse* mentionne cette oraison jaculatoire à réciter pendant l'élévation de la sainte hostie à la messe. Mais elle ne parle pas de l'inclination à faire soit avant, soit après, soit même dans les deux cas. Quelle pratique est préférable ?